



## DÉMARCHE PROPOSÉE AU LOCATAIRE : SITUATION D'INSALUBRITÉ

En vertu du bail de location, le [locataire](#) et le [propriétaire](#) partagent la responsabilité de maintenir le logement dans un état de propreté et de salubrité

**Vous pensez avoir un problème de salubrité dans votre logement**

Identifiez la source du problème dans votre logement.

En cas de punaises de lit\*

**Signalez le problème verbalement au propriétaire**

En cas d'inaction de la part du propriétaire, écrivez-lui une lettre de [mise en demeure](#) et envoyez-la par courrier recommandé ou remettez-la lui en main propre en lui demandant une signature ou remettez-la devant témoin. Prenez des notes de vos démarches.

**Si le propriétaire ne fait rien dans un délai de 10 jours suivant la réception de la lettre, vérifiez si votre Ville peut vous aider**

Si OUI, communiquez avec la Ville en incluant les copies de la correspondance et des photos, si disponibles.

Si NON, communiquez avec la [Régie du logement](#).

**Des organismes de soutien peuvent vous aider**

Consultez le [Comité logement](#) Trois-Rivières pour un soutien. Adressez-vous au gestionnaire de l'immeuble si vous résidez dans un immeuble géré par un [Office municipal d'habitation](#).

**Si vous avez des inquiétudes sur votre santé**

Communiquez avec [Info-Santé](#) (811) ou consultez votre médecin traitant.

**Lien utile**

Site internet [Des clés pour améliorer la qualité de l'air de votre demeure](#)

\* En cas de punaises de lit dans un logement situé à Trois-Rivières, communiquez rapidement avec la Ville au 819 372-4625.